

**ASSEMBLÉE  
DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

-----  
Commission de l'économie,  
des finances, du budget  
et de la fonction publique  
-----

**N° 67-2018**

Papeete, le 14 juin 2018

**RAPPORT**

Relatif à une proposition de délibération portant affectation et reprise du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de l'assemblée de la Polynésie française,

présenté au nom de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique,

par Madame la représentante Dylma ARO

---

Monsieur le président,  
Mesdames, messieurs les représentants,

Les dispositions de l'instruction comptable M52 de laquelle est inspirée ce nouveau plan comptable impose que le résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice N fasse l'objet d'une décision d'affectation formelle pour garantir en priorité la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement à la clôture de l'exercice N. Cette décision d'affectation intervient dès le vote du compte administratif.

Le résultat d'investissement reporté à la clôture de l'exercice 2017 s'élève à 256 645 170 F CFP et couvre largement le montant des crédits de paiement reportés d'un montant de 240 372 445 F CFP.

Ainsi, le résultat de fonctionnement déficitaire de 19 146 612 F CFP est affecté en totalité au compte 110 report à nouveau. Le résultat cumulé au 31 décembre 2017, est ramené à 905 290 901 F CFP.

\*  
\* \*

*Examinée en commission le 14 juin 2018, la proposition de délibération portant affectation et reprise du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de l'assemblée de la Polynésie française a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.*

*En conséquence, la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter la proposition de délibération ci-jointe.*

LE RAPPORTEUR

**Dylma ARO**